

PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ
COMPTE RENDU DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS ET
DU RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU
15 JUIN 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance extraordinaire ce 15 juin 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence, au téléphone :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Ont justifié leurs absences.

Après identification individuelle, constat des présences et du quorum par M. le maire-suppléant Claude Gosselin.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Brisson assiste à cette conférence téléphonique malgré le fait qu'il soit en convalescence et il demande au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.

M. Claude Gosselin déclare la séance ouverte.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Brisson s'informe si tous les élus ont bien reçu copie de l'avis de convocation de cette séance spéciale.

2. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE

N. Renaud informe les membres du conseil qu'étant donné que nous ne pouvons enregistrer les séances et mettre en ligne, elle doit produire et mettre en ligne un compte rendu des délibérations tenues.

3. *Dépôt du projet de Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux*
Constat par les membres du conseil, des modifications apportées suite à la conférence téléphonique du 8 juin dernier avec M. Marc Lortie de Innovision.
Approbation du projet de règlement.
4. *Décompte progressif # 5 et réception partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 Sintra inc.*
Le conseil se demande pourquoi la portion St-Roch, n'est pas encore commencée.
5. *Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parc*
Le projet de lotissement pour la rue, est approuvé par les membres du conseil, il y a lieu d'indiquer que le conseil veut se prévaloir d'un 10 % en terrain plutôt qu'en argent.
Une autre résolution permettra d'accepter le lotissement complet des terrains et parc.
6. *Entente de location à long terme – terrain de la Fabrique*
Le dossier traîne depuis juin 2018, depuis ce temps nous ne sommes pas arrivés à finaliser les conditions de renouvellement d'une prochaine location. Il faut que cela se termine.
7. *Mandat à un laboratoire – contrôle qualitatif – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire*
Aucun commentaire.
8. *Mandat pour rénovation suite au refoulement d'égout à l'usine d'épuration*
2 soumissionnaires, dossier assurance, le plus bas conforme sera pris.
9. *Contribution financière pour la fête nationale virtuelle 2020*
Il n'y aura aucune fête extérieure, une diffusion radio – pour Lanaudière ne rejoindrait pas nécessairement notre population étant donné que les grandes fêtes Montréal et Québec seront diffusées pour le grand public. On gardera ce budget pour la prochaine vraie fête.
10. *Félicitations aux Productions Méga-Animation pour leur 20e anniversaire*
Un citoyen corporatif à encourager, féliciter.
11. *Période de questions des contribuables (huis clos)*
N. Renaud mentionne qu'aucune question concernant cette séance n'a été adressée par courriel au conseil municipal.

Divers Membres du conseil :

Le conseil demande si M. Brunet a demandé son permis, si une dérogation mineure est prévu, commentaires à ce sujet.

M. Brisson demande si quelqu'un est au courant de l'accident survenu au kiosque postal suite à une poursuite policière, personne n'en a entendu parler.

LEVÉE DE LA SÉANCE 20h05

*Nicole Renaud,
Directrice générale par intérim*